

LETTRE D'AUTORISATION

Je soussigné(e), [Nom du titulaire des droits], autorise par la présente AlkebulanWisdom Global (« l'Administrateur ») à agir en mon nom pour l'administration éditoriale et la récupération de redevances liées à mes œuvres musicales, conformément aux termes définis ci-dessous.

1. PORTÉE DE L'AUTORISATION

1.1. Le Titulaire des droits désigne AlkebulanWisdom Global comme administrateur autorisé afin de :

- administrer, déclarer et gérer mes œuvres musicales auprès des sociétés de gestion collective, plateformes de streaming, éditeurs, organismes de droits voisins et autres entités pertinentes ;
- identifier, réclamer et percevoir toute redevance impayée ou non réclamée liée à mes œuvres musicales, partout dans le monde ;
- effectuer, en mon nom, toute démarche raisonnable (y compris la communication d'informations nécessaires et la soumission de formulaires) pour confirmer ma titularité ou mon intérêt sur ces œuvres.

1.2. Cette autorisation couvre toutes les œuvres musicales actuelles et futures que je détiens ou contrôlerai, sauf indication contraire écrite de ma part.

2. ABSENCE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

2.1. AlkebulanWisdom Global agit uniquement en tant qu'« administrateur de droits ».

2.2. Cette lettre ne transfère aucun droit de propriété sur mon catalogue, ni sur mes œuvres musicales, ni sur mes droits d'auteur. Le Titulaire des droits conserve l'entière propriété de son catalogue et de tous les droits y afférents.

3. RÉMUNÉRATION ET RAPPORTS

3.1. AlkebulanWisdom Global pourra retenir une commission sur les redevances récupérées, conformément aux conditions convenues séparément entre les parties.

3.2. Les montants restants seront reversés au Titulaire des droits, accompagnés de rapports raisonnables sur les sommes récupérées et les sources de ces redevances, selon les modalités convenues entre les parties.

4. DURÉE ET RÉVOCATION

4.1. Cette autorisation entre en vigueur à la date de signature ci-dessous.

4.2. Le Titulaire des droits peut révoquer cette autorisation à tout moment, moyennant une notification écrite adressée à AlkebulanWisdom Global. La révocation n'affecte pas les actions déjà engagées ni les redevances déjà récupérées ou en cours de traitement avant la date de révocation.

4.3. AlkebulanWisdom Global pourra mettre fin à cette autorisation à tout moment, en adressant une notification écrite au Titulaire des droits.

5. DÉCLARATIONS

5.1. Le Titulaire des droits déclare et garantit qu'il est habilité à accorder cette autorisation et qu'il détient ou contrôle les droits nécessaires sur les œuvres musicales concernées.

5.2. Le Titulaire des droits s'engage à fournir à AlkebulanWisdom Global toutes les informations raisonnablement nécessaires pour permettre une administration et une récupération de redevances efficaces.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

TITULAIRE DES DROITS

Nom : _____

Signature : _____

ALKEBULANWISDOM GLOBAL

Nom du représentant : _____

Signature : _____